



Le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale S/c de Mesdames et Messieurs les Principaux de collège

Marseille, le 14 juin 2013

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

Division des personnels enseignants du 1er degré

Référence Mouvement 2013

Dossier suivi par Monique VEAUGIER Téléphone 04 91 99 67 52

Fariza MOULAI Geneviève BILLO 04 91 99 67 46 04 91 99 66 44 Mél. Ce.dp13 @ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédelec 13231 Marseille cedex 1 **OBJET**: Mouvement à titre provisoire des enseignants du 1^{er} degré

Sont concernés par la présente note d'information :

- Les enseignants sans affectation à l'issue du mouvement à titre définitif
- Les enseignants ayant intégré le département après le 1^{er} janvier 2013
- Les enseignants actuellement affectés à titre provisoire et qui **n'ont pas** participé au mouvement à titre définitif.

FORMULATION DES VOEUX

1/ Nombre de vœux :

Il est possible d'émettre 30 vœux au maximum (vœux précis sur une école, vœux par type de poste sur une commune...).

Les vœux de zone élargie, ayant entraînés des affectations non désirées, sont supprimés à compter de cette année.

<u>Remarque</u>: les postes fractionnés **sont inclus** dans la liste générale des supports vacants Par conséquent, pour demander **tous** les postes fractionnés d'une commune, il convient de formuler un vœu « commune » d'adjoint <u>et</u> un vœu « commune » sur décharge de direction.

2/ Nature des postes



Le mouvement à titre provisoire comporte :

- Des supports entiers de toute nature : adjoints, enseignants spécialisés, remplaçants, directeurs etc....). Il est précisé que tous les postes peuvent être demandés (sauf les postes vacants/bloqués).
 - L'obtention d'un poste de direction n'implique aucunement l'exercice effectif des fonctions de directeur.
- Des supports entiers fractionnés recomposés à partir de temps partiels et/ou de décharges.

<u>1ère annexe</u> « **liste générale des supports vacants** » : comportant le numéro du support principal du poste fractionné, et signalé par «oui» dans la colonne de droite intitulée « fractionné ». Dans ce document apparaissent également les postes entiers.

<u>2^{ème} annexe</u> « **liste des supports entiers fractionnés » :** classée par numéro comportant le détail de la composition des postes

Pour ce type de poste, ne saisir que le code figurant dans la liste générale des supports vacants.

Exemple : commune d'AIX EN PROVENCE, E.E.PU VAL ST ANDRE : ne saisir que le code 6602 pour obtenir le poste fractionné constitué d'un ½ et d' ¼ à l'E.E.PU VAL ST ANDRE + ¼ à l'E.E.PU la TORSE.

Remarque:

Les enseignants travaillant à temps partiel seront affectés prioritairement sur les ¼ de postes.

3/ les postes P.A.R.E

Les postes P.A.R.E ne sont pas connus à ce jour. Cependant afin de maintenir une continuité pédagogique, les enseignants nommés à titre provisoire dans l'école (située uniquement en zone ECLAIR ou R.R.S) et désireux de retrouver leur poste doivent obligatoirement participer au mouvement provisoire et conjointement adresser un mail à « ce.dp13.dp2@ac-aix-marseille.fr » demandant l'annulation de leur vœux si le poste P.A.R.E est maintenu au sein de l'école.

AFFECTATIONS EN ZONE ECLAIR - R.R.S

Les personnels affectés durant l'année scolaire 2012/2013 sur une école située en Zone ECLAIR ou R.R.S. et qui la redemandent, bénéficient d'une priorité.

2/2



SAISIE DES VŒUX SUR S.I.A.M.

La saisie des vœux se fait **exclusivement** par le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM) auquel l'application I-PROF donne accès. Pour vous connecter et accéder au « bureau virtuel », vous devez vous conformer aux consignes suivantes :

- Activer votre boîte aux lettres (si cette opération n'a pas été effectuée) :
 - vous munir de votre NUMEN
 - vous connecter sur le site public : http://messagerie.ac-aix-marseille.fr

Après activation, noter :

- le compte utilisateur qui vous est attribué par le logiciel
- votre mot de passe qui est votre NUMEN, sauf si vous faites le choix de le modifier

Accéder à I-PROF :

- Vous connecter sur le site de l'I.A.13 http://www.ac-aix-marseille.fr/ia13
- Ou directement sur le site : https://bv.ac-aix-marseille.fr/iprof/Servletlprof
- Cliquer sur l'icône « bureau virtuel », puis sur le pavé I-PROF
- Saisir le compte utilisateur (code d'accès à la boîte aux lettres), et votre mot de passe

• Saisir vos vœux sur l'application I-PROF :

Pour saisir vos vœux, cliquez sur *Les services*, puis sur *SIAM*, et enfin sur *Mouvement intra-départemental*.

Le serveur sera ouvert du mercredi 19 juin 2013 au mardi 25 juin 2013 à minuit.

Pour le directeur académique Le Secrétaire Général

signé

Michel RICARD